

Introduction

Imaginons, en 2018, un enseignant de philosophie auprès duquel un étudiant viendrait s'enquêter, en fin de cours, d'une présentation accessible en langue française à ce qu'il est convenu d'appeler « la philosophie des Lumières ». La réponse viendrait sans doute vite et serait brève car notre dévoué fonctionnaire ne pourrait renvoyer qu'au célèbre ouvrage d'Ernst Cassirer, *La philosophie des Lumières* dont la publication originale, sous le titre *Die Philosophie der Aufklärung*, remonte à 1932¹ ! Quels que soient les insignes mérites de cette synthèse, il est tout de même assez surprenant que notre zélé apprenti se voit renvoyé à un travail âgé de 86 ans... Certes, les dictionnaires et les introductions à l'âge des Lumières en général ne manquent pas, sans parler des travaux ou des revues savantes qu'irrigue une infatigable érudition. Mais qu'au « pays des Lumières », rien n'ait été fait, depuis Cassirer, pour s'efforcer de ressaisir l'ensemble de celles-ci sous l'angle du philosophe peut toutefois laisser rêveur.

Il y a d'ailleurs des raisons supplémentaires de se montrer perplexes. En effet, la supposition dont

Écrasez l'infâme!

nous sommes partis est d'école et il y a peu de chance que ledit étudiant vienne solliciter ainsi son professeur. C'est peu probable car il ne le désire pas et il ne le désire pas car il a très vite intériorisé une certaine hiérarchie des auteurs en fonction de laquelle il convient de situer à un rang plutôt modeste les principaux représentants des Lumières – Rousseau mis à part, mais Rousseau justement en est-il représentatif? Cette dévaluation n'a bien entendu rien de spontané, elle trouve sa justification institutionnelle la plus frappante dans le fait remarquable qu'à l'écrit de l'agrégation de philosophie, depuis 1960, *aucun* de ces illustres noms (Montesquieu, Voltaire, Diderot) ne figure – Rousseau toujours mis à part². Le cercle devant se refermer, il en résulte que les cours sur « la philosophie des Lumières » se rencontrent seulement par exception dans les départements où on pourrait les attendre et que de tels cours, si d'aventure ils ont lieu, se heurteront d'emblée à la réticence d'un public qui ne comprend pas bien qu'on lui fasse perdre son temps avec des *minores*, tandis qu'Aristote, Spinoza ou Hegel lui promettent quand même des satisfactions initiatiques d'une tout autre envergure. De sorte qu'il faudra déployer une certaine ingéniosité pour justifier au préalable qu'on consacre du temps à Voltaire et à ceux qu'il appelait « ses philosophes » plutôt qu'à ses prestigieux prédécesseurs du Grand Siècle, sans d'ailleurs aucune garantie de succès.

Problème pédagogique tout à fait contingent, propre à l'idiosyncrasie d'une discipline poussièreuse et à d'étranges caprices nationaux ? Il ne faut certes pas l'exclure. C'est pourtant là que le présent ouvrage a trouvé son motif initial : par quel surprenant paradoxe se fait-il qu'en France, les philosophes évoquent si volontiers l'héritage des Lumières et qu'ils l'étudient si peu ? Comment ce qui ressemble si souvent à de l'approbation, sinon de la fierté, peut-il se conjuguer à tant de condescendance ? Comment les Lumières peuvent-elles être si « bien connues » des philosophes qu'ils jugent préférable de les ignorer ?

La conclusion du présent ouvrage reviendra sur cette énigme. On aura toutefois deviné qu'il s'agit ici de prendre les Lumières au sérieux. Quelques précisions s'imposent alors.

Il sera bien question *des Lumières*, au pluriel, plutôt que de l'*Enlightenment* ou de l'*Aufklärung*. Bien entendu, on pourra rencontrer Hume ou Burke, Lessing ou Kant, mais le centre de gravité du corpus se trouve constitué par des auteurs ayant contribué à l'*Encyclopédie*. Par là, il n'est nullement suggéré que les Lumières françaises seraient plus représentatives de la philosophie du XVIII^e siècle que ses homologues européennes. On ne leur accorde aucun privilège. On postule seulement leur spécificité, laquelle se trouve clairement exprimée dans la violence du célèbre mot d'ordre voltairien : « Écrasez l'infâme ! » Satisfaire à cette injonction :

Écrasez l'infâme!

les Lumières n'a, à notre avis, *aucune* autre fin. Encore faut-il en prendre toute la mesure.

Aborder les choses ainsi, c'est les aborder *en philosophe*. Une telle démarche pourra sembler très idéaliste à l'historien des institutions qui ne rencontrera guère comme matériaux que des textes très argumentés auxquels évidemment les Lumières ne se réduisent pas. De son côté, l'érudit littéraire pourra juger assez désinvoltes des analyses qui s'en tiennent le plus souvent à quelques auteurs « bien connus » et qui citent avec une injuste parcimonie les études spécialisées. Tous deux risquent enfin de trouver un peu rebutant un langage qui fait la part un peu trop belle au concept. Mais c'est là, au fond, le problème des « disciplines » que chacun surmonte comme il peut, sans qu'il existe de métadiscours susceptible de les réconcilier à l'égale satisfaction de tous.

Ce traitement philosophique des Lumières ne prétend au demeurant ni à l'exhaustivité ni à la systémativité. Les quatre thèmes retenus – préjugé, superstition, providence, esclavage – peuvent sembler arbitraires et il est vrai qu'on aurait pu en étudier d'autres et s'aventurer avec le plus grand profit du côté du gouvernement, du commerce, du goût ou de la preuve. Toutefois, le parcours effectué reconstitue une chaîne polémique qui a sa cohérence propre. Il pourrait sans nul doute être poursuivi, mais il n'est pas aléatoire. Sa justification lui est immanente.

Introduction

On pourrait dire, finalement, qu'il s'agit d'une petite expérimentation historiographique. On peut ressaisir les Lumières de bien des façons. La question est ici : que se passe-t-il lorsqu'on les prend par l'autre bout, non par ce qui les fonde, mais par ce qu'elles combattent ? Lorsqu'on s'attache à discerner non leurs « principes » ni leur « esprit », mais leur cible ? Eh bien, on fait le pari qu'il en résulte de nouveaux effets de perspective, qu'elles acquièrent ainsi un relief inédit. C'est au lecteur seul qu'il appartiendra de juger *a posteriori* si ce pari est tenu.